

Procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 05 juin 2026

Présents :

Le Maire : Charre Christophe.

Les élus : Chambon Marielle, Tallaron Nicolas, Cortial Colette, Collange Isabelle, Faure Pascal, Roux Maria, Gesse Jacques, Piteux Hubert-Marie, Garnier Michèle.

Procurateur : Chapelle Frédéric, absent, donne procuration à Tallaron Nicolas.

Secrétaire de séance : Garnier Michèle.

■ Séance ouverte à 18H10 par Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR :

Première séance du Conseil Municipal 18h10

- **Election du délégué du conseil municipal pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.**

Le Maire, Christophe Charre propose sa candidature.

Vote pour à l'unanimité.

- **Election des suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.**

Candidats : Piteux Hubert-Marie, Faure Pascal, Chambon Marielle.

Vote pour à l'unanimité.

Fin de séance 18h40

Deuxième séance du Conseil Municipal 18h40

- **Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026.**

Vote pour à l'unanimité.

- **Délibération pour bail administratif pour auberge.**

Le maire explique qu'il est nécessaire que la commune puisse toujours avoir le choix de ses gérants. Le bail précaire actuel ne permet pas cela. Cette possibilité existe avec un autre type de bail, bail administratif et convention de commodat pour la licence 4 et le matériel proposé par le cabinet maître Champauzac avec un coût plus important. Il est proposé au vote la convention d'honoraires du Cabinet Champauzac.

Vote pour à l'unanimité.

- **Délibération pour admission des non-valeurs.**

Cette délibération permet de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances.

Une première liste pour un montant de 0.42 € et une seconde liste pour un montant de 171.79 €. Les poursuites à l'encontre des mauvais payeurs peuvent cependant continuer.

Vote pour à l'unanimité.

- **Délibération pour l'acquisition en forme administrative de la route de Courbeyres, propriété de Michel Badiou cédée pour 1 euros symbolique parcelle B93 (1383 m3).**

Il s'agit d'encadrer le chemin de Courbeyres-Pâtural, du croisement du chemin de la Prêle à l'entrée du bois pour une surface d'environ 1400m². Cette régularisation a été possible suite à la vente du terrain de M. Badiou. La commune a pris le bornage à sa charge pour un montant de 1800€ contre le don du chemin à l'euro symbolique.

Désigné Mr Tallaron Nicolas pour signer les actes au nom de la commune.

Vote pour à l'unanimité.

- **Délibération demande complémentaire fonds de concours Communauté de communes Montagne d'Ardèche pour l'acquisition de matériels d'animation.**

La maire explique que le dispositif fonds de concours de la CCMA est prolongé jusqu'à fin juin avec une aide de 50% sur le HT pour l'achat de matériel animation. Nous avons déjà installé 2 bancs et une table pique-nique sous le bassin. L'aide proposée est de 2500€ pour un montant d'achat de 5000€. Nous avons actuellement obtenu une aide de 993.87€ sur ce premier achat. Il est proposé l'achat de 2 bancs et de 2 tables pique-niques supplémentaires pour l'aire de jeux pour un montant total de 1778€ HT subventionnable à 50%, soit 889 €.

Vote pour à l'unanimité.

Divers :

- **Achats pour meubler le logement T3, 2ème étage au-dessus ancienne école**

Nous avons décidé d'équiper le logement vacant T3, au-dessus de l'ancienne école pour une location touristique ou autre.

Marielle Chambon se propose pour cette opération d'un montant estimé à 5000€ maximum.

- **Commission de contrôle des listes électorales.**

La commission sera composée de :

Titulaires : Pizot Nathalie, Marion René et Roux Maria.

Suppléants : Félix Patrick, Tallaron René et Cortial Colette.

- **Fête du samedi 15 août :** Placements des forains, Chambon Marielle, Tallaron Nicolas, Faure Pascal, Roux Maria. Il est proposé de réfléchir à des animations. Les échanges se feront entre élus par mail pour avancer sur le sujet.
- **Messe à 10H30.**
- **Violine de Borée :** Il est prévu une assemblée générale de l'association pour peut-être relancer la culture et les activités associées. Nous sommes dans l'attente d'une date de cette assemblée générale fixée par le Président actuel, Jérémy Chanut.

- **Cotisation** : ANEM année 2026 : 94.22 euros, magazine 45 euros pour un total de 139.22 euros.

Il est important de cotiser pour l'association nationale des élus de la montagne.

- **Projet** : Proposition de poser une stèle pour les disparus dans la burle du Mézenc.
Le maire, propose d'étudier la possibilité d'honorer les défunts de la burle dans le Mézenc par la pose d'une stèle ou autre, peut être à la Croix des Boutières. Ce projet se fera avec l'association des amis du Mézenc, s'ils sont d'accord.
- **Fondation du patrimoine** : Don en fin d'année 2025, pas d'adhésion prévue pour le moment.
- **Accueil de Julie et Jérémie à 20h30, candidats pour l'auberge du Mézenc.**

■ **Fin de séance à 20h30.**